

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 15 Mai 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation :</b> 04 Mai 2018</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Absents :</b> Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL, Bernard REVILLON.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>
<b>N° CC 92/2018</b>	

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Dissolution du SIVOM Usse et Fornant**

Vu l'arrêté préfectoral n°2168-69 du 2 octobre 1969 portant création du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Usse et Fornant,  
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Haute-Savoie,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 du 13 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Seyssel, du Val des Usse et de la Semine et création de la Communauté de Communes Usse et Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0026 du 22 février 2017 portant fin d'exercice des compétences du SIVOM Usse et Rhône,  
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,  
Vu la délibération du 20 juin 2017 du SIVOM Usse et Fornant approuvant la répartition définitive de son actif et de son passif,  
Vu la délibération n°CC 249/2017 du 11 juillet 2017 approuvant la répartition définitive de l'actif et du passif du SIVOM Usse et Fornant,  
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0023 du 12 avril 2018 portant dissolution du SIVOM Usse et Fornant.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de développement économique et de gestion des zones d'activités économiques (ZAE),

Considérant que le SIVOM Usse et Fornant avait dans ses compétences la gestion de la ZAE des Bonnets, sise sur la commune de Musièges,

Considérant que le SIVOM Usse et Fornant dispose de parcelles au sein de la ZAE des Bonnets et que celles-ci doivent être transférées à la Communauté de Communes Usse et Rhône dans le cadre de l'exercice de sa compétence du développement économique.

Le Président demande au Conseil communautaire d'acter le transfert des parcelles suivantes, appartenant au SIVOM Usse et Fornant et sises dans la ZAE des Bonnets, commune de Musièges et correspondant à la contre-allée de la ZAE, pour la plupart d'entre-elles :

Propriétaire	Section et numéro	Surface	Objet
SIVOM Usse et Fornant	A 1320	103	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1902	427	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1738	213	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1908	9	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1324	1 635	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1742	80	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1895	2 097	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1907	22	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1899	435	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1876	1 943	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1739	30	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1736	408	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1871	22	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1612	179	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1578	9	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1679	257	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1993	351	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1187	560	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1580	966	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1992	21	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1583	877	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1611	223	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1585	1 441	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1563	905	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1050	283	Voirie ZAE des Bonnets
SIVOM Usse et Fornant	A 1672	7	Entrée Est Frangy
SIVOM Usse et Fornant	A 1015	240	ZAE des Bonnets – Bordure des Usse

Le Président indique qu'au total, le transfert représente 27 parcelles pour une surface de 13 743 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACTE** la dissolution du SIVOM Usse et Fornant,

**PROCÈDE** au transfert des terrains appartenant au SIVOM Usse et Fornant dans la zone d'activités économiques des Bonnets à Musièges.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**  
**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le



ID : 074-200070852-20180515-CC\_92\_2018-DE

